

PROCEDURE D'ENVOI DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match du championnat régional doivent être envoyées en **courrier A** dans les **48h** qui suivent le match à :

SVRV
c/o Katja Panchaud
Rue de la Maison de Commune 5
1041 Bottens

Attention : les feuilles des matchs de Coupe vaudoise doivent être envoyées à Arnold Poot (cf. règlement de la Coupe vaudoise).

Note : une amende de Frs 50.- sera facturée pour les envois tardifs (la date du sceau postal faisant foi).

PROCEDURE D'ENVOI DES LICENCES POUR VERIFICATION

Selon l'art. 16.2 du règlement, les licences de joueur, de coach ou d'entraîneur qui n'ont pas été présentées à l'arbitre lors d'un match doivent être envoyées pour vérification au secrétariat par voie informatique (à partir du 3^{ème} match dans cette ligue) ou postale. Les clubs qui optent pour la voie informatique doivent transmettre au secrétariat, avant le début et en cours (si modifications) de championnat, le listing des licences commandées auprès de Swiss Volley (format excel – document disponible sous MyIndoor).

Voie informatique : la licence valable et homologuée doit être scannée (recto et verso) et envoyée à secretariat@svrv.ch dans les 48h qui suivent le match. Sauf annexe du justificatif de versement, le montant de Frs 20.- fixé par l'art. 26.2.3 sera facturée au club ultérieurement.
(uniquement possible dès le 3^{ème} match disputé dans cette ligue)

Voie postale : la licence valable et homologuée doit être envoyée au secrétariat dans les 48h qui suivent le match. Une enveloppe préadressée et préaffranchie sera jointe à l'envoi pour le retour de la licence. Le justificatif de versement doit être annexé à l'envoi. A défaut, le montant de Frs 20.- fixé par l'art. 16.2.3 sera facturé au club ultérieurement.

Finance : Une amende de Frs 20.- par licence non-présentée ou non-valable est facturée, mais au max. Frs 100.- par équipe et par match, sauf si, pour les licences en commande, une attestation de Swiss Volley est annexée à la feuille de match ou que le secrétariat en a été informé au préalable. Après réception du document, des frais supplémentaires de Frs 50.- seront facturés si la licence ou l'envoi sont incomplets et Frs 100.- si la licence n'a pas été envoyée dans les délais impartis.

Note : Le joueur dont la licence a été envoyée pour vérification peut disputer un match sur présentation d'un document d'identité officiel (carte d'identité, passeport, permis de conduire, abonnement général ou demi-tarif) et l'arbitre devra noter dans la rubrique des remarques que sa licence se trouve au secrétariat.